

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE...

BOURSE DE PARIS DU 10 DÉCEMBRE

Cours à terme de 12 h. 55 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 11 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 176, rue du Collège, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Service gouvernemental, 10 DÉC., 9 DÉC.

Service particulier du Journal de Roubaix

Table with columns: Act. Banque de France, Société générale, Crédit fonc. de France, etc.

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 10 décembre. Change sur Londres, 4 82 00; change sur Paris, 5, 20 50, 100 12.

ROUBAIX, le 10 DÉCEMBRE 1878

Bulletin du jour

La majorité de la Chambre des Députés avait hier une belle occasion de se montrer, sinon bienveillante, du moins équitable.

LETTRE DE PARIS

Paris, 9 décembre. On lisait, hier, dans le journal de M. le ministre de l'Intérieur...

ROUBAIX-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la Ville de Roubaix fait connaître à ses concitoyens que la révision des Listes électorales politiques et municipales...

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira vendredi prochain à 8 heures du soir.

Voici l'ordre du jour: Demande d'indemnité de logement pour le vicaire chargé de la nouvelle église du Fontenoy...

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les journaux suisses annoncent que, dorénavant, les déclarations de douane accompagnant les colis à destination de la France...

Le placement n'est pas maniable, reprit le notaire, et Bigny vaut plus de cent mille francs.

L'INCENDIAIRE

PAR ÉLIE BERTHET XVI L'ÉPIGRAMME (Suite)

— Mon Dieu! mon Dieu! disait la bonne dame, quoique nous ayons fort à nous plaindre d'eux, je ne leur souhaitais pas de mal...

— C'est vrai, dit Perrin, et quand je lui demandais autre fois comment il avait pu consentir à la vente, il me répondait par un sourire qui me donnait toujours à penser.

— Alors, répliqua madame Duhamel, il n'y a pas à hésiter; il faut accepter la proposition de Lovedy et racheter le domaine.

— Le placement n'est pas maniable, reprit le notaire, et Bigny vaut plus de cent mille francs.

temps contre les candidats officiels, mais n'ayant rien à formuler de précis, il a été obligé de se borner à des banalités.

Qu'a voulu dire M. Gambetta, lorsque, dans le cours de la discussion du budget des recettes et faisant allusion aux cercles catholiques, il a parlé d'associations qui ne sont pas véritablement françaises?

Est-ce que la majorité de la nation française aurait cessé d'appartenir au culte catholique? Est-ce que les catholiques auraient cessé, en vertu d'une loi inconnue, d'être français...

Nous commençons à croire que M. Gambetta ne sera jamais, lui, un véritable homme de gouvernement.

Nous commençons à croire qu'on surfait beaucoup sa valeur réelle dans la gauche parlementaire et dans l'opinion publique.

Nous commençons à croire qu'il n'y a pas en lui l'étoffe d'un homme d'Etat; qu'il n'est qu'un homme passionné, à préjugés et à préventions, parfois éloquent, mais souvent emporté par son tempérament hors des voies de la sagesse, de la justice, de la raison et de la vérité.

Enfin, nous commençons à croire que M. Gambetta n'a peut-être que trop de motifs sérieux de reculer devant la responsabilité officielle du pouvoir.

On considère comme très-probable que M. Buffet prendra une part active à la discussion du budget dans le Sénat.

Baucoup de plaisanteries sur la prévoyance de Mme Thiers qui vient d'aller à Londres, tout exprès... pour déposer à la Banque d'Angleterre les papiers laissés par l'ancien président.

Le fait est trop extraordinaire pour ne pas éveiller la curiosité des dames Duhamel et du grave notaire lui-même.

Une coquinerie, Perrin! y pensez-vous! qu'avons-nous à craindre?

— Voilà ce que je ne sais pas; mais je connais assez votre très-avide et très-rusé parent pour le soupçonner...

— C'est vrai, dit Perrin, et quand je lui demandais autre fois comment il avait pu consentir à la vente, il me répondait par un sourire qui me donnait toujours à penser.

— Alors, répliqua madame Duhamel, il n'y a pas à hésiter; il faut accepter la proposition de Lovedy et racheter le domaine.

— Le placement n'est pas maniable, reprit le notaire, et Bigny vaut plus de cent mille francs.

sié? C'est le plus chargé de gloire de tous les princes vivants, le plus solide sur son trône, ce qui dispose du plus grand pouvoir, celui que ses sujets acclament le plus bruyamment.

Les habitants de Paris n'ont qu'à se réjouir: ils seront assurés de ne profiter d'aucun dégrèvement jusqu'à l'an de grâce 1896; mais, par contre, ils sont menacés d'avoir à subir dans les prochaines années le doublement ou le triplement même de l'impôt mobilier.

Le municipal parisienne s'est avisé qu'une taxe de 11 64 0/0 sur les loyers était trop faible, que le contribuable arriverait avec facilité à la payer et qu'on pourrait sans inconvénient l'élever pour certains loyers jusqu'à 30 0/0.

On considère comme très-probable que M. Buffet prendra une part active à la discussion du budget dans le Sénat.

Baucoup de plaisanteries sur la prévoyance de Mme Thiers qui vient d'aller à Londres, tout exprès... pour déposer à la Banque d'Angleterre les papiers laissés par l'ancien président.

Le fait est trop extraordinaire pour ne pas éveiller la curiosité des dames Duhamel et du grave notaire lui-même.

Une coquinerie, Perrin! y pensez-vous! qu'avons-nous à craindre?

— Voilà ce que je ne sais pas; mais je connais assez votre très-avide et très-rusé parent pour le soupçonner...

— C'est vrai, dit Perrin, et quand je lui demandais autre fois comment il avait pu consentir à la vente, il me répondait par un sourire qui me donnait toujours à penser.

— Alors, répliqua madame Duhamel, il n'y a pas à hésiter; il faut accepter la proposition de Lovedy et racheter le domaine.

— Le placement n'est pas maniable, reprit le notaire, et Bigny vaut plus de cent mille francs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 décembre

La séance est ouverte à deux heures trois quarts, sous la présidence de M. Jules Grévy.

La Chambre adopte un projet de loi relatif à une surtaxe à l'octroi de Condé.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation de la déclaration relative à la fabrication de la monnaie d'argent pendant l'année 1879, signé à Paris le 5 novembre 1878...

M. Guyot, rapporteur, demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée et le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession d'un canal à dériver de la Vésubie pour l'irrigation de la campagne de Nice.

M. Borrigione, rapporteur, demande la déclaration d'urgence, qui est votée, ainsi que le projet de loi.

M. Jozon donne lecture du rapport de la commission d'enquête sur l'élection de M. le baron Reille dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Castres.

Le rapport conclut à la validation. La discussion est renvoyée à demain.

M. Jametel, rapporteur, répond que cela n'est pas nécessaire.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur le phylloxera. L'ajournement à vendredi prochain réclamé par quelques membres n'est pas prononcé.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Martin Nadaud tendant à encourager la formation d'écoles mutuelles d'apprentissage au moyen d'allocations prises sur le budget du conseil municipal et par un crédit de l'Etat.

M. Lorios propose une modification au texte de l'article 1<sup>er</sup> de façon à indiquer plus nettement que le crédit sera annuel et que les subventions seront allouées par le ministre de l'Agriculture et du Commerce.

M. Nadaud, rapporteur, demande le renvoi de l'article à la Commission qui pourra examiner quelques autres modifications proposées.

M. Tirard fait remarquer que le projet de loi est très-important. Il engage les finances de l'Etat dans une proportion qui n'est pas clairement déterminée et provoque l'intervention de l'Etat dans des établissements fondés par les villes et par les chambres syndicales.

M. Nadaud s'oppose au renvoi de l'urgence: la proposition a déjà subi trop de retards et une prompt solution est indispensable.

Or, la Belgique nous a devancés dans cette voie; l'Angleterre a depuis longtemps des écoles d'apprentissage qui lui fournissent d'excellents contre-maîtres.

Les Allemands ont créé de vastes établissements de cette nature; il n'y a pas de question plus intéressante et plus grave que celle-ci, car il s'agit de relever les caractères et de former des citoyens utiles.

On demande à quel se reconnaît une Chambre syndicale? Mais quand des hommes réunissent leurs efforts pour fonder une œuvre utile, qu'y a-t-il de plus à exiger d'eux pour leur accorder le concours de l'Etat, c'est par l'association, par l'effort collectif de toutes les volontés dans l'intérêt du peuple que la France reprendra le rang auquel elle a droit.

M. Tirard s'associe aux sentiments exprimés par M. Nadaud, mais c'est précisément pour arriver une loi bien faite qu'il faut prendre le temps de l'étudier.

La rédaction actuelle contient des lacunes et des corrections qu'on pourra faire disparaître.

M. le président fait remarquer qu'aux termes du règlement, le projet de loi ne peut être prononcé qu'après l'ouverture du débat ou après le vote des articles; il ne pourrait donc l'être dans le moment actuel.

M. le rapporteur dit que la Commission n'a jamais voulu faire une loi de surprise et a accepté le renvoi du projet si l'urgence ne peut être actuellement retirée.

Le projet de loi est renvoyé à la Commission.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Colbert-Laplace, relatif à la création d'une caisse de secours pour les femmes et enfants des hommes appelés sous les drapeaux.

M. de Colbert-Laplace prend la parole pour défendre son projet.

La proposition de M. de Colbert-Laplace n'est pas prise en considération.

L'urgence est déclarée.

Le projet est adopté.

La séance est levée à 6 heures 10 minutes.

ROUBAIX-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la Ville de Roubaix fait connaître à ses concitoyens que la révision des Listes électorales politiques et municipales...

Le Maire de la Ville de Roubaix fait connaître à ses concitoyens que la révision des Listes électorales politiques et municipales, aura lieu du 4<sup>er</sup> au 14 janvier 1879.

Que le 15 dudit mois de janvier au 4 février suivant, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, les tableaux contenant les additions et les retranchements, seront déposés à la Mairie où l'on pourra en prendre connaissance et présenter des observations ou réclamations, s'il y a lieu.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 5 décembre 1878.

Le Maire, CH. DAUDET.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira vendredi prochain à 8 heures du soir.

Voici l'ordre du jour:

Demande d'indemnité de logement pour le vicaire chargé de la nouvelle église du Fontenoy.

Vote à mettre au sujet de la direction de l'école de garçons à ouvrir rue de l'Alma.

Proposition d'augmenter le nombre des agents de police.

Demande d'un crédit pour achat d'appareils de sauvetage à lancer le long du canal.

Proposition de mise en adjudication publique du droit exclusif de construction des barques de la foire.

Avis à donner sur les résultats de l'enquête d'utilité publique qui a eu lieu au sujet du comblement du canal à partir de la rue du Moulin jusqu'au pont de l'Union.

Rapport de la commission des écoles de natation sur le projet de construction immédiate de cet établissement.

Rapport de la commission des écoles sur les dépenses de l'instruction primaire en 1878.

Rapport de la commission des musiques sur la demande d'augmentation de traitement formée par Mlle Seyrès.

Rapport de la commission des pompes sur le projet d'acquisition d'une 2<sup>e</sup> pompe à vapeur.

2<sup>e</sup> sur le mode d'assurance contre les accidents.

Dans le scrutin relatif à la déclaration d'urgence sur la proposition de loi de M. Le Provost de Launay (Calvados), tendant à modifier la loi sur le recrutement, les votes des députés du Nord se sont repartis de la manière suivante:

Ont voté pour: MM. Georges Brame, Debuchy, baron de La Grange, Mailé, Plichon, Des Rotours, Tysstram.

Ont voté contre: MM. Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Charles Mention, Merlin, Scrépel.

N'ont pas pris part au vote: MM. Bertrand-Milcent, de Marobère, Telliez-Béthune.

Absent par congé: M. Ioes.

C'est aujourd'hui qu'aura lieu, à la Chambre des députés, la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de l'Instruction publique, des

tendu Jacques, quoiqu'il égrainât, modif et ruât de son mieux, avait reçu plus d'une contusion.

La bande de vauriens, comme une meute hurlante, s'éparpillait et s'enfuyait quand ses victimes faisaient face, mais revenait à l'attaque avec une ardeur nouvelle dès qu'elles tournaient le dos.

L'arrivée de Perrin, escorté de ses clercs, imposa pourtant aux polissons et aux commères qui s'arrêtaient à quelque distance, sans cesser leurs orailles.

La vaillante Faquinette voulait profiter de ce renfort pour charger encore une fois, et son fils d'adoption, tout à fait digne d'elle, se tenait prêt à imiter son courage.

Mais le notaire, s'apprêtant avec autorité, prit Faquinette par le bras et l'invita à entrer dans la maison, tandis que les clercs, non sans rire, maintenaient la foule à distance.

Comme la foule, dans son ardeur belliqueuse, ne paraissait pas disposée à terminer la lutte, madame Duhamel lui cria du balcon:

— Entrez, Thérèse, et venez ici...

Adrienne et moi, nous venons vous voir.

Faquinette leva les yeux et, apercevant la mère et la fille, poussa un cri de joie.

— Me voici, me voici, mes bonnes dames, s'écria-t-elle; vous déirez connaître Jacques, n'est-ce pas? C'est mon fils, mon vrai fils... Ceux-là ressemblent d'y croire... Ils sont si bêtes et si méchants!

— C'est Zozo le Diloqué, le petit des saltimbanques! s'écria un polisson, habitué des spectacles forains; je le reconnais bien, moi, quoiqu'il n'ait plus sa perruque de filasse.

— Faquinette la volé, s'écria un autre; mais l'Hercule et la Belle Américaine le lui feront rendre.

— Peut-être pourtant le leur aurait-elle acheté! dit un troisième; elle ne peut l'avoir payé bien cher... Il est si laid!

Ces propos exaltèrent Faquinette jusqu'à la frénésie. Elle fit une charge à fond sur la canaille, tandis que le prétendu Jacques, de sa part, se remettait à jouer des pieds et des poings.

La foule, ainsi malmenée, se fâcha tout de bon; les clameurs, les imprécations redoublèrent de violence. La foule et son protégé recevaient force horions par derrière, et déjà les pierres, ainsi que d'autres projectiles à peine moins redoutables, tombaient dru comme grêle autour d'eux.

Leur position critique toucha vivement les dames Duhamel et le notaire lui-même.

— Bon Dieu! maman, dit Adrienne, ces petits vagabonds vont-ils assommer la pauvre folle et l'enfant qu'elle a recueilli sans doute par charité!

— C'est odieux! ajouta madame Duhamel; mais Perrin, n'y aurait-il pas moyen de faire entrer Faquinette et l'enfant dans la maison et de les soustraire à ces insultes?

— Je vais voir, mesdames, dit le notaire en se dirigeant précipitamment vers la porte.

— Amenez-les ici, s'écria Adrienne; nous les calmerons par de bonnes paroles.

Le tumulte redoublait dans la rue. Déjà la pauvre Faquinette, les cheveux éparés, avait sa robe déchirée, et le pré-